



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 22

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle CHALLAUX
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Alain DE MACEDO.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Hervé BRUYERE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Guillaume RUET	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François NOWOTNY	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme CHALLAUX)	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Patrick BAUDEMENT (suppléé par M. DE MACEDO)	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Rapport spécial annuel - Année 2017

En application de l'article L.1524-3 du code général des collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte locales établissent un rapport spécial annuel sur les conditions de l'exercice des prérogatives de puissance publique pour le compte d'une collectivité ou d'un groupement.

Dans le cadre des conventions de prestations intégrées portant concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ecopôle Valmy en date du 21 octobre 2010, et du Parc d'Activités Beauregard en date du 02 décembre 2009, la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise a établi le rapport spécial des prérogatives de puissance publique exercées sur l'année 2017, par le biais des procédures d'expropriations engagées à la suite des arrêtés de déclaration d'utilité publique respectivement des 14 mars 2014 et 24 octobre 2016.

Il est rappelé que la SPLAAD a engagé cinq procédures d'expropriation sur la ZAC Ecopôle Valmy devant le juge qui a prononcé les ordonnances d'expropriation le 15 avril 2014. A la suite des arrêts de la Cour d'Appel du 14 septembre 2015, la SPLAAD a décidé de se pourvoir en cassation. A l'exception d'un dossier pour lequel le pourvoi a été abandonné à la suite du décès des propriétaires, la Cour de Cassation a débouté l'ensemble des demandes de la SPLAAD, par arrêts du 13 juillet 2017.

La SPLAAD a engagé deux procédures d'expropriation sur le Parc d'Activités Beauregard devant le juge qui a prononcé les ordonnances d'expropriation les 07 mars et 11 décembre 2017. S'agissant du premier dossier, le jugement indemnitaire du 25 septembre 2017 a fait l'objet d'un appel qui est en cours. Le deuxième dossier est en attente.

Le Conseil est invité à approuver le rapport spécial pour l'année 2017.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique exercées par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise pour le compte de Dijon Métropole, au cours de l'année 2017, ci-annexé.

SCRUTIN : POUR : 65
CONTRE : 0

ABSTENTION : 9
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 22 PROCURATION(S)